

REVUE DE PRESSE « déchets »

Juin 2021

“Reproductions effectuées par « Organom » avec l'autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS). Le document reproduit est une œuvre protégée et ne peut à nouveau être reproduit sans l'autorisation préalable du CFC.”



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

SOMMAIRE

Actualités nationales :

« **Plastiques : la crise sanitaire a accentué l'érosion du marché français en 2020** » (page 2)
Actu-environnement.com - 10 juin 2021

Territoire d'Organom :

« **Collège : les éco-délégués en visite à la Tienne** » (page 4)
Le Progrès - 4 juin 2021

« **Une baraque "anti-gaspi" installée au camping** » (page 5)
Bugey-Côtière - 10 juin 2021

« **Avec Fil'Info riverains n°1, Organom affiche sa volonté de transparence** » (page 6)
La Voix de l'Ain - 11 juin 2021

« **Organom a sensibilisé les écoliers au traitement des déchets** » (page 7)
Le Progrès - 11 juin 2021

« **De Cerdon à Priay, le tri bascule vers des sacs jaunes** » (page 8)
Le Progrès - 16 juin 2021

« **Un partenariat pour tenter de sensibiliser davantage la population au tri des déchets** » (page 9)
Bugey-Côtière - 24 juin 2021



10 juin 2021

Plastiques : la crise sanitaire a accentué l'érosion du marché français en 2020

La consommation de plastique a reculé de 7 % en France en 2020. La demande du secteur de l'automobile a nettement reculé. Les emballages, premier domaine d'utilisation, sont aussi en retrait.

En 2020, la crise sanitaire a amplifié l'érosion de la consommation de plastique constatée en Europe depuis 2017, annonce PlasticsEurope, ce jeudi 10 juin. La demande a reculé de 4,7 % en Europe et de 7,5 % en France, explique la fédération professionnelle des producteurs européens de plastiques. « *En dépit de l'idée reçue selon laquelle l'emballage, principal débouché des matières plastiques, aurait profité de la crise sanitaire, celui-ci a [reculé de 2,5 % en Europe et de près de 7 % en France]* », ajoute-t-elle.

Un recul qui touche quasiment tous les secteurs

Globalement, la consommation de plastique a été de 367 millions de tonnes (-0,3 %) à l'échelle mondiale, de 48,3 millions de tonnes en Europe (-4,7 %) et de 4,5 millions de tonnes en France (-7,5 %).

En France, cette baisse de consommation de plastique a touché la quasi-totalité des secteurs. Au premier rang des plus impactés figure l'automobile, le troisième plus gros secteur en termes de consommation. Les arrêts de production ont entraîné une chute de 28 % en France (-18,5 % en Europe). Le bâtiment, deuxième secteur le plus consommateur, a enregistré un recul nettement moins prononcé de 4 % (-1 % en Europe). À l'opposé, les débouchés du secteur médical ont progressé, mais il s'agit d'« *un segment de marché marginal tant au niveau européen que français (de 1,5 à 2 % de la consommation)* ».

Reste l'emballage, un secteur qui absorbe 45,9 % du plastique consommé en France (40,6 % en Europe). Globalement, il recule de 6,9 % dans l'Hexagone, où il s'établit à 2 millions de tonnes. Et l'incorporation de résines recyclées ne compense pas le recul des résines vierges : leur part a progressé d'environ 8 000 tonnes, pour atteindre 188 000 tonnes, alors qu'au global les ventes de résines vierges au secteur ont diminué de 150 000 tonnes.

L'impact du *plastic bashing* difficile à mesurer

Évidemment, ce constat contraste avec le sentiment d'un retour de l'emballage plastique depuis le début de la crise sanitaire. Eric Quenet, qui représente PlasticsEurope pour la région Ouest Europe, apporte plusieurs explications à ce paradoxe. Tout d'abord, la fédération professionnelle ne donne que des chiffres globaux qui ne traduisent pas la progression de tel ou tel type d'emballage particulier. En l'occurrence elle explique que « *les emballages ménagers ont bien moins souffert que les emballages industriels et commerciaux* ». Ensuite, dans un contexte d'incertitude sur les prix des polymères, les acteurs du secteur ont eu tendance à déstocker.

Arrivent ensuite les « *interprétations* ». Eric Quenet explique que les interdictions et le *plastic bashing* conduisent certains acteurs à se tourner vers d'autres matériaux, tout en précisant « *[avoir] du mal à le quantifier* ».

Une chose est certaine : les producteurs de polymères ne veulent pas d'interdiction ou de restriction supplémentaire par rapport à celles déjà adoptées en Europe et en France. En l'occurrence, PlasticsEurope craint qu'une éventuelle interdiction de tous les emballages alimentaires en polystyrène (PS), inscrite par les députés dans le projet de loi climat et modifiée depuis au Sénat, remette en question les investissements prévus en France dans des unités de recyclage chimique du PS en privant les installations de déchets à traiter. « *Nous demandons au législateur de sortir de l'ambiguïté* », plaide Eric Quenet.

Philippe Collet, journaliste
Rédacteur spécialisé

4 juin 2021

COLIGNY

Collège : les éco-délégués en visite à la Tienne



Le groupe des éco-délégués a visité le centre de traitement des déchets de Viriat. Photo Progrès/Christelle MONINOT

Dans la continuité des actions et du travail menés par Céline Monin, animatrice du Club Eco du collège de Coligny, sur les déchets, leur production, leur tri et leur traitement, un petit groupe d'éco-délégués a pu visiter, ce jeudi, le centre de traitement des déchets de La Tienne, Organom à Viriat.

Sébastien Marques, chargé de communication, a présenté le fonctionnement de l'usine Ovade, qui transforme en compost de bonne qualité environ 50 % des ordures ménagères qui arrivent sur le site. Le tunnel qui traverse toute l'usine permet de voir chaque étape, de l'arrivée des déchets à la transformation en compost, en passant par tous les maillons de tri.

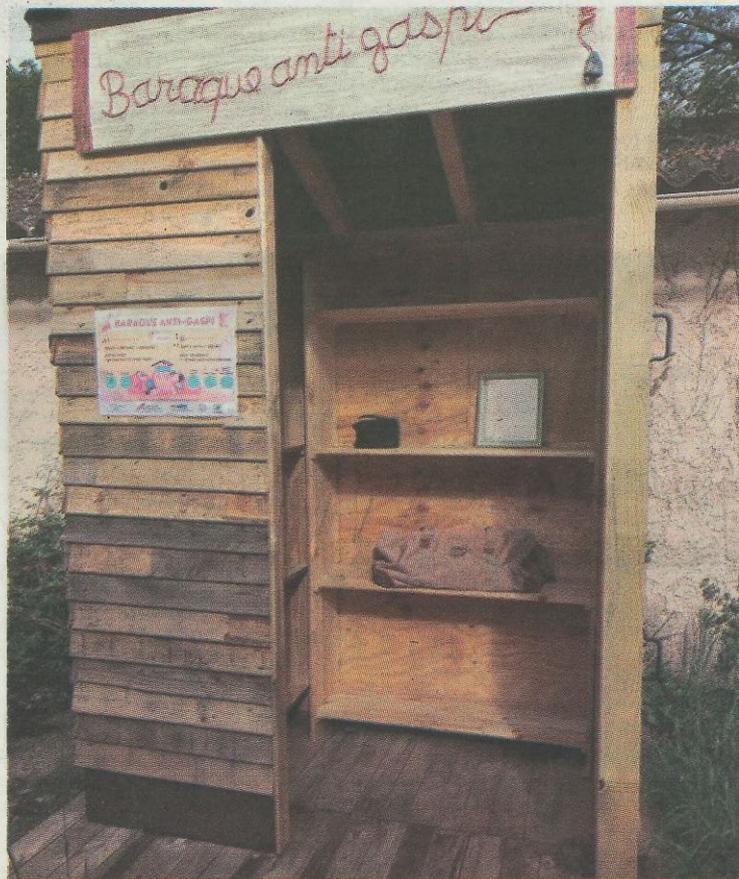
Ensuite, le groupe s'est rendu aux abords d'un casier d'enfouissement, qui accueille les autres déchets non valorisables, où il a pu observer un camion décharger des gravats. Ce casier, bientôt rempli, sera très prochainement recouvert et fermé.

10 juin 2021

Priay

> Une baraque "anti gaspi" installée au camping

Une drôle de cabane est arrivée au camping de Priay, mais il est impossible d'y séjourner ! Il s'agit d'une baraque "anti-gaspi", une boîte à partage pour tous qui accueillera des objets, petits équipements, textiles, livres...propres et en bon état, dont vous ne vous servez plus afin de leur donner une seconde vie ou simplement les emprunter. Le but est à la fois de diminuer ses déchets, mais aussi de redonner une seconde vie à des objets inutilisés et de contribuer chacun à son échelle à une démarche éco-responsable.



Venez déposer vos objets en bon état dans la baraque anti-gaspi !

Avec Fil'Info riverains n°1, Organom affiche sa volonté de transparence

VIRIAT Le site de La Tienne et ses odeurs, sujet de tension entre les riverains et Organom connaît une éclaircie bienvenue. Fin mai, fut publiée une lettre riche en bonnes intentions.

« Ce fil'info est le vôtre. N°1 d'une longue série, il tisse le lien qui nous unit en partageant ensemble au fil du temps les moments de vie du site de La Tienne. » Un ton, direct, qui se veut rassembleur parce qu'ouvert, presque familial. Dans un texte relativement court, seul le recto du feuillet est utilisé, mais très dense, sans longue phrase qui pourrait faire naître le doute. Plusieurs grands thèmes sont développés.

LA RECONNAISSANCE DES FAITS

Entre juillet 2020 et le début d'année 2021, différentes nuisances olfactives ont été détectées. En cause, des dégagements gazeux au niveau du bassin de lagunage.

L'équipe technique est intervenue avec des réactifs permettant de neutraliser les composés malodorants.

En septembre, nouvelles odeurs. Elles entraînent des picotements du nez et des maux de tête. Elles soulèvent de légitimes interrogations concernant la santé. Les relevés effectués confirment l'absence de tout risque sanitaire de la part de ces émanations.

PRÉSENTATION DES EXCUSES

« Conscients de la gêne occasionnée, et vous priant une nouvelle fois nous excuser, nous avons mobilisé l'ensemble de nos équipes à chaque épisode repéré afin de réduire autant que faire se peut ces nuisances. »

LE TEMPS DES ENGAGEMENTS

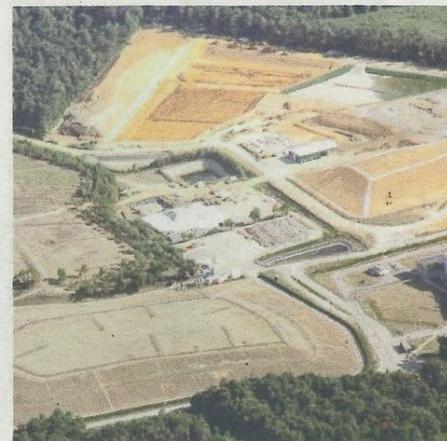
« Plus que jamais déterminés à vous débarrasser de ces odeurs... », ces engagements sont de deux ordres. Financiers d'abord.

Organom assure avoir budgété la somme de 100 000 € pour établir un diagnostic approfondi des sources d'odeurs. Doivent ensuite être proposées une analyse de leurs modalités de dispersion et la mise en place de préconisations techniques.

Ensuite, en termes de communications. « Soucieux de vous tenir informer de l'avancée des actions, de vous éclairer sur le fonctionnement des installations en développant des temps de rencontre et de partage », cette phrase n'a rien d'un cliché avec les mots « informer, éclairer, partage et rencontre » mis en évidence. Avec aussi deux propositions immédiates, une visite organisée du site de La Tienne et une réunion publique, en pré-sentiel, à la rentrée.

ORGANOM SOUHAITE UNE COMMUNICATION RESSERRÉE

En bas de la page, comme des signatures mais en médaillons, les portraits du président d'Organom, Yves Cristin et de Bernard Perret, maire de Viriat et vice-président de ce syndicat intercommunal. Suit un coupon-réponse pour recevoir les prochains numéros de Fil'Info riverains et s'inscrire pour la visite du site de La Tienne. Jean-Marc Trichard, plutôt en pointe dans la communication à propos de ces nuisances, se montre « très satisfait, les choses s'arrangent. Dans ce nouveau contexte, on ne peut que se réjouir des actions mises en place et féliciter tous les acteurs responsables d'avoir su écouter les plaignants. »



Le site de La Tienne s'étend plus de 80 hectares sur les communes de Viriat et de Bourg-en-Bresse et est exploité depuis 1984. L'usine de méthanisation Ovade fonctionne depuis 2016.

Photo : D.R.

De son côté, Bernard Perret insiste sur les signatures conjointes de cette lettre.

« Organom souhaite une communication resserrée avec les riverains dont c'est une demande, de la mairie de Viriat aussi. L'information doit être régulière avec les moyens de communication adaptés pour une réelle volonté de transparence. Cela n'empêche pas d'échanger lors de rencontres informelles. »

BOURG-EN-BRESSE

Organom a sensibilisé les écoliers au traitement des déchets

Mardi matin, dans la classe de Laëtitia Paquelet, les 20 élèves de CM1 de l'école Alphonse-Daudet regardaient avec attention, le film pédagogique sur le traitement des ordures ménagères présenté par Sébastien Marques d'Organom. Initialement prévue sur le site de La Tienne, la visite de l'usine Ova-de a été virtuelle mais captivante pour ces jeunes qui représentent l'avenir notre planète.

Tous ont bien compris les enjeux du traitement de nos déchets et leur valorisation pour produire entre autres du biogaz transformé en électricité ou en compost pour l'agriculture.

Nettoyage du quartier assuré par les classes

Après deux heures d'échanges entre les élèves et Sébastien Marques, ce dernier présentait les affiches imaginées par toutes les écoles participant au challenge de cette année : « Comment lutter contre le gaspillage alimentaire ».

La dizaine de classes de CM1 et CM2 ont mis à profit le premier trimestre pour réflé-



Les élèves de Laëtitia Paquelet ont suivi avec intérêt les explications de Sébastien Marques, chargé de communication à d'Organom. Photo Progrès/Eric DUFOURNET

chir et réaliser une affiche. Pour les féliciter, Organom offre aux enfants un cadeau, à savoir un kit composé d'un sac, d'une gourde, d'un livre sur la réduction des déchets, d'un bloc-notes...

Pour l'équipe pédagogique de

l'école Alphonse-Daudet, l'enjeu environnemental est très important et depuis le début de semaine, chaque classe assure le nettoyage du quartier aux alentours du groupe scolaire.

De notre correspondant
Eric DUFOURNET

16 juin 2021

PONT-D'AIN

De Cerdon à Priay, le tri bascule vers des sacs jaunes

À partir du 1^{er} juillet 2021, la Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon adoptera la collecte en sacs jaunes sur toutes les communes du territoire

Les colonnes de tri, ou bacs jaunes, disparaîtront de toutes les communes à la fin du mois de juin. En effet, la Communauté de communes a souhaité que la collecte des emballages se fasse uniquement en sacs jaunes pour l'ensemble du territoire, et ce, à partir du 1^{er} juillet 2021, date du renouvellement des marchés de collecte des déchets.

■ Pourquoi ?

La priorité, c'est de réduire au maximum les déchets, de parvenir à une réduction de leur enfouissement de 50 %

d'ici 2025 et de valoriser la matière au maximum. Pour mémoire, tous les plastiques jetés dans la poubelle grise finissent à l'enfouissement. Ils ne sont pas recyclés et augmentent considérablement et dangereusement les capacités de stockage du centre de traitement des déchets (La Tienne). Il s'agit aussi de faciliter le tri pour tout le monde grâce à l'aspect pratique et hygiénique du sac jaune.

■ Qu'est-ce qui change ?

Jusqu'à présent, la grande majorité de la population triait déjà dans des sacs alors qu'une minorité (les petites communes et les habitations hors centre-ville de Pont-d'Ain) devait déposer ses emballages dans les colonnes de tri (bacs jaunes). Pour ceux qui n'en avaient pas l'habitude jusqu'à présent, ils devront

déposer leurs emballages triés dans un sac jaune mis à disposition par la mairie sans avoir à se déplacer jusqu'à la colonne de tri.

Les consignes de tri restent identiques. La collecte aura lieu tous les quinze jours devant le domicile ou au point de regroupement mis en place par la commune. Un calendrier sera remis à chaque foyer pour les nouvelles communes concernées. Seule la commune de Cerdon verra son calendrier de collecte modifié pour passer du vendredi des semaines paires aux semaines impaires. Le verre et les papiers devront toujours être déposés dans les colonnes de tri destinées à cet effet.

■ Incidence sur la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM),



Les sacs jaunes remplaceront les bacs jaunes dans toutes les communes du territoire des Rives de l'Ain Pays du Cerdon..
Photo Progrès/DR

■ prélevée sur l'impôt foncier

Pour les contribuables des communes et hameaux qui étaient encore en apport volontaire des emballages, le taux de TEOM passera de 7,06 % à 8,85 % en 2021 puis 10,65 % en 2022 (taux appliqué sur le reste du territoire). Un seul taux de TEOM pour un même service rendu.

■ D'autres changements à venir ?

D'ici 2022, toutes les collectivités en France devront étendre les consignes de tri à tous les emballages. D'autres

changements en perspectives pour les habitants des 14 communes de la Communauté de communes.

**De notre correspondante
Isabelle ROBIN**

Nouvelles communes concernées : permanence de retrait des sacs jaunes (paquet de 25 sacs de 100 litres) : Avrillat, Breignes, Tout Vent : mairie de Poncin (heures d'ouverture) e t v e n d r e d i s 9 h-12 h/14 h-16 h. Serrières-sur-Ain : mairie mardis et jeudis 15 h-18 h

24 juin 2021

Ambérieu-en-Bugey

Unis-Cité / Communauté de communes

Un partenariat pour tenter de sensibiliser davantage la population au tri des déchets

Unis-Cité, organisme associatif proposant des missions de service civique à engagement solidaire, et la Communauté de communes de la plaine de l'Ain ont décidé d'initier une nouvelle campagne de sensibilisation au tri des déchets. Sur le bassin de vie ambarrois, trop de déchets recyclables finissent en effet encore dans les sacs poubelle des ordures ménagères classiques.

Unis-Cité est une association composée de jeunes effectuant une mission de service civique. Les cadres d'intervention sont multiples, leur point commun étant l'engagement solidaire. Il peut ainsi s'agir, par exemple, d'apporter une aide aux personnes âgées ou en situation de handicap, mais

également de participer à des missions de sensibilisation à certaines problématiques de la vie quotidienne. Dans ce cadre, en partenariat avec la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, plusieurs jeunes d'Unis Cité ont présenté dans les écoles et collèges, les nouveaux enjeux liés au tri des déchets. Ils, avaient également dressé, samedi, un stand place du marché, pour expliquer à la population comment bien trier ses déchets, suite aux nouvelles consignes de la CCPA, qui a la compétence en matière de ramassage d'ordures ménagères. L'occasion de rappeler que, désormais, les barquettes alimentaires et les pots de yaourts doivent aussi être mis dans les sacs jaunes, tout comme les cannettes alu, les

capsules de café, les aérosols... Un tri bien effectué diminue le volume d'ordures ménagères et les ramassages, d'où de substantielles économies pour les particuliers à long terme. De plus cela réduit l'empreinte carbone car tous les produits jetés dans les sacs jaunes sont recyclables. 400 cannettes alu peuvent ainsi être transformées, par exemple, en un cadre de vélo.

Ces trois jeunes volontaires ont expliqué à un public, qui a encore de gros efforts à faire en matière de tri, tous les enjeux et les bons gestes à effectuer pour bien trier. Des flyers étaient également à disposition avec une liste exhaustive des produits qui peuvent désormais être glissés dans les sacs jaunes ■ G. C.



Les jeunes volontaires ont tenté de sensibiliser la population à l'occasion du marché hebdomadaire